

CORRIGE

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

BREVET PROFESSIONNEL PREPARATEUR EN PHARMACIE

SESSION 2006

EPREUVE E4

LEGISLATION ET GESTION PROFESSIONNELLES

	BAREME
LEGISLATION DU TRAVAIL	20 points
LEGISLATION PROFESSIONNELLE	30 points
GESTION A L'OFFICINE	30 points

Examen	BREVET PROFESSIONNEL	Session	2006	Code	60 202		
Spécialité	PREPARATEUR EN PHARMACIE						
Intitulé de l'épreuve	E4 - U40 LEGISLATION ET GESTION PROFESSIONNELLES						
Type	CORRIGE	Durée	2h30	Coefficient	4	N° de page/total	1/9

LEGISLATION DU TRAVAIL

20 points

Question 1.

3,5 points

1.1 Enumérer les différentes sanctions encourues par Mme ANCHAY : (6 x 0,25 pt)

- *L'avertissement écrit*
- *Le blâme*
- *La mutation disciplinaire*
- *La mise à pied*
- *La rétrogradation disciplinaire*
- *Le licenciement.*

1,5 pt

1.2 -Donner le recours du salarié en cas de contestation d'une sanction disciplinaire.

Dans tous les cas, le salarié a tout intérêt à exposer ses explications à l'employeur, par écrit ou par l'intermédiaire des délégués du personnel.

Le salarié peut saisir le conseil des prud'hommes. Celui-ci est seul compétent pour apprécier la régularité de la procédure disciplinaire et la justification de la sanction.

2 pt

Question 2.

1 point

Définir l'entreprise de travail temporaire.

On appelle E.T.T. toute entreprise dont l'activité exclusive est de mettre à la disposition provisoire d'utilisateurs, des salariés qu'elle embauche et rémunère à cet effet.

Question 3.

5,5 points

3.1 Nommer le type de contrat que vous signerez

Ce sera un contrat de mission.

0.5 pt

3.2 Désigner les parties en cause dans ce contrat.

Contrat de travail signé entre E.T.T. et le préparateur intérimaire. (2 x 0,5 pt)

1pt

3.3 Indiquer 4 mentions obligatoires devant y figurer.(4 x 0,5 pt) 4 réponses attendues

- *La reproduction des clauses du contrat de mise à disposition (contrat signé entre E.T.T. et l'entreprise utilisatrice) :*

- ❖ *motif du recours à un salarié temporaire*
- ❖ *terme de la mission (ou sa durée minimale)*
- ❖ *caractéristiques du poste de travail*
- ❖ *qualification professionnelle exigée*
- ❖ *lieu de la mission*
- ❖ *horaire de travail*
- ❖ *nature des équipements de protection individuelle éventuellement*
- ❖ *montant de la rémunération que percevrait dans l'entreprise un salarié de même qualification avec les primes et accessoires de salaire*
- ❖ *organisme qui a délivré une garantie financière à l'E.T.T.*

2pt

- *La qualification du salarié.*
- *Les modalités de la rémunération, y compris l'indemnité de précarité.*
- *La période d'essai éventuelle.*
- *Une clause de rapatriement à la charge de l'E.T.T., si la mission n'est pas effectuée en métropole.*
- *Le nom et l'adresse de la caisse complémentaire et du régime de prévoyance dont relève l'E.T.T.*

Intitulé de l'épreuve		U40 LEGISLATION ET GESTION PROFESSIONNELLES		60 202	
Type	Durée	Coefficient	N° de page/total		
CORRIGE	2h30	4	2/9		

3.4 Préciser si ce contrat pourra être renouvelé. Justifier votre réponse.

Un contrat de travail temporaire, dont le terme est précisé, peut être renouvelé une fois. La durée totale, renouvellement compris ne peut dépasser 18 mois. Ce contrat temporaire de 6 mois pourra être renouvelé une fois pour une durée de 12 mois maximum.

1pt

1pt

Question 4

4 points

4.1 Donner les conditions d'effectif nécessaires pour organiser ces élections.

Les élections professionnelles obligatoires sont fonction de l'effectif :

- **Délégués du personnel : si l'effectif a été d'au moins 11 salariés durant 12 mois, consécutifs ou non, au cours des 3 années précédentes.**
- **Comité d'entreprise : si l'effectif a été de 50 salariés aux mêmes conditions (seuil qui doit être atteint pendant 12 mois consécutifs ou non, au cours des 3 années précédentes).**

1pt

1 pt

4.2 -Préciser les attributions des délégués du personnel et du comité d'entreprise

D.P. : présenter les réclamations individuelles ou collectives du personnel, saisir l'inspecteur du travail, proposer des mesures pour améliorer les conditions de travail, informer le C.E. des observations du personnel,...

1 pt

C.E. : permettre aux travailleurs de s'exprimer sur la gestion économique et financière de l'entreprise, participer à l'organisation du travail et à l'amélioration des conditions de travail et de vie dans l'entreprise

1pt

Question 5

5 points

5.1 – Indiquer les formalités à accomplir lors de la rupture du contrat de travail temporaire

Un contrat de travail temporaire peut être rompu avant son échéance en cas de proposition d'un C.D.I.

1pt

Mais un préavis devra être effectué (1 jour de préavis par semaine de travail effectué, avec une durée maximale de 2 semaines).

1pt

5.2 – Calculer la durée mensuelle de travail par rapport à 28 heures hebdomadaires

1 an = 12 mois = 52 semaines

28 heures/semaine

Durée mensuelle du travail : $\frac{28 \times 52}{12} = 121,33 \text{ h/mois}$

1pt

5.3 – Dans le cadre de votre temps partiel, préciser :

* vos droits aux congés payés,

* vos droits, si ce poste à temps partiel évolue vers un temps complet

Les droits à congés payés sont identiques à ceux d'un contrat temps plein, 2,5 j par mois de travail effectif

1pt

Si le poste évolue vers un temps complet, vous bénéficiez d'une priorité d'embauche

1pt

SOIN ET RIGUEUR DANS LA REDACTION :

1 point

On tiendra compte des critères suivants :

- lisibilité de l'écriture
- qualité de la syntaxe et de l'orthographe
- propreté de la copie

Intitulé de l'épreuve		U40 LEGISLATION ET GESTION PROFESSIONNELLES		60 202	
Type	Durée	Coefficient	N° de page/total		
CORRIGE	2h30	4	3/9		

LEGISLATION PROFESSIONNELLE

30 points

Question 1

21,5 points

1.1 – Citer la condition d'approvisionnement de la Ritaline

La commande de produits stupéfiants doit être rédigée sur un bon de commande extrait d'un carnet à souches.

1 pt

1.2 Enumérer les mentions légales devant figurer sur ce document.

Ce bon est à 2 volets plus une souche.

0,5pt

La souche comporte la dénomination des produits, leurs quantités commandées et reçues et doit être datée

0.5pt

Le volet n° 1 sera conservé par le fournisseur. Il comporte :

- la dénomination des produits commandés et leur quantité en toutes lettres
- le nom et l'adresse du fournisseur
- le nom et l'adresse du pharmacien son numéro d'inscription à l'Ordre
- sa signature
- la date de commande
- le tampon de la pharmacie.

2 pt

Le volet n° 2 sera conservé par le pharmacien après avoir été complété et retourné au pharmacien par le fournisseur. Il comporte :

2 pt

- la dénomination et la quantité des produits livrés
- le nom et l'adresse du pharmacien
- la date
- le timbre et la signature du fournisseur
- le numéro de sortie du fournisseur

1.3 – Indiquer les conditions de stockage de la Ritaline à l'officine. (4 x 0,5 pt)

Le stockage des produits stupéfiants se fait dans des armoires ou locaux fermés à clef, ne contenant rien d'autre, munis d'un système d'alerte ou d'un système de sécurité renforcée contre toute tentative d'effraction.

2 pt

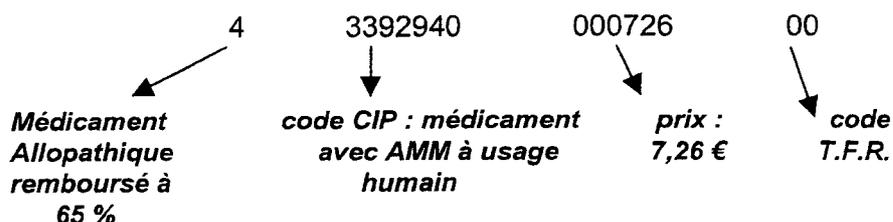
1.4.1 – L'ordonnance est-elle recevable. Justifier votre réponse.

Cette ordonnance n'est pas recevable (0,75 x 4)

- Il manque dans le coin droit en bas un double carré dans lequel est noté le nombre de spécialités prescrites
- Le numéro de l'ordonnance sécurisée doit être placé verticalement
- Qualité et titre ne correspond pas à l'enregistrement de l'AMM
- Durée du traitement limitée à 28 jours

3 pt

1.4.2 – Interpréter les renseignements apportés par le numéro placé sous le code à barres de la vignette. (4 x 0,5 pt)



2 pt

Intitulé de l'épreuve		U40 LEGISLATION ET GESTION PROFESSIONNELLES		60 202	
Type	Durée	Coefficient	N° de page/total		
CORRIGE	2h30	4	4/9		

1.4.3 – Indiquer les quantités de Ritaline à délivrer.
La quantité à délivrer est de 28 x 2 = 56 comprimés. 1,5pt
La durée maximale de prescription pour la Ritaline est de 28 jours et non pas de 30 jours comme mentionné sur l'ordonnance.

Une boîte de Ritaline contient 30 comprimés. Donc pour remettre 56 comprimés, il faudra déconditionner. 1pt

1.4.4 – Citer les mentions obligatoires qui doivent être reportées sur l'ordonnance lors de la dispensation. (4 x 0,25 pt)

- **numéro de l'ordonnancier**
- **quantité délivrée en toutes lettres** 1 pt
- **date de la délivrance**
- **timbre de l'officine.**

1.4.5 – Citer et définir, d'après le Code de la Santé Publique, le type de médicament auquel appartient la Ritaline.

La Ritaline est une spécialité pharmaceutique. D'après le C.S.P, on appelle spécialité pharmaceutique tout médicament préparé à l'avance, présenté sous un conditionnement particulier et caractérisé par une dénomination spéciale. 2 pt

1.4.6 – Nommer la nature de cette responsabilité et citer les sanctions encourues. (4 x 0,5 pt)

Seule la responsabilité pénale du préparateur est engagée. 2 pt
Les sanctions encourues sont l'emprisonnement et/ou l'amende.

Si d'autres personnes sont responsables, citer-les et préciser la nature de leur responsabilité.

Autres personnes ; le pharmacien qui engage sa responsabilité civile et pénale 1 pt

Question 2

3,5 points

Compléter le tableau en annexe 2 (soit 0,5 pt par ligne)

Durogesic 50 mg – 5 patchs	Stupéfiant	28 jours
Actiskénan 10 mg – 14 gélules	Stupéfiant	28 jours
Imovane 7,5 mg – 14 comprimés	Liste 1	28 jours
Morphine 10 mg injectable – système passif	Stupéfiant	7 jours
Subutex 2 mg – 7 comprimés	Liste 1	28 jours
Rohypnol 1 mg – 7 comprimés	Liste 1	14 jours
Tranxène 20 mg – 14 comprimés	Liste 1	28 jours
Xanax 0,25 mg – 30 comprimés	Liste 1	12 semaines

Intitulé de l'épreuve		60 202	
U40 LEGISLATION ET GESTION PROFESSIONNELLES			
Type	Durée	Coefficient	N° de page/total
CORRIGE	2h30	4	5/9

Question 3 –

4,5 points

3.1. Citer les personnes susceptibles de détenir des médicaments en vue de leur délivrance (0,5 x 4):

-Les pharmaciens d'officine

-Les vétérinaires

-Les chefs de services de pharmacie et de toxicologie des écoles vétérinaires

-Les groupements s'ils sont agréés par le ministère de l'agriculture (groupements de producteurs, de professionnels, de défense sanitaire).

2pt

3.2 – Expliquer ce que signifie temps d'attente

C'est le délai qu'il faut observer entre la dernière administration du médicament à l'animal (dans les conditions normales d'emploi) et l'obtention des denrées alimentaires provenant de cet animal, afin de garantir que ces denrées ne contiennent pas de résidus en quantités supérieures aux normes fixées par un règlement de la C.E.E.

1pt

3.3 Relever le temps d'attente mentionné sur la fiche.

Il faut donc attendre 12 jours après la dernière administration de Volacrine Sulfa à des poules avant de pouvoir consommer leur chair ou leurs œufs.

0,5 pt

3.3 – Indiquer la condition de délivrance de ce médicament vétérinaire

La Volacrine Sulfa est inscrite sur la liste 1 des substances vénéneuses.

Sa délivrance nécessite obligatoirement une ordonnance.

Il faut donc refuser de délivrer la Volacrine Sulfa à Mme Lechat et lui conseiller de consulter son vétérinaire.

1 pt

SOIN ET RIGUEUR DANS LA REDACTION :

0.5 point

On tiendra compte des critères suivants :

- lisibilité de l'écriture
- qualité de la syntaxe et de l'orthographe
- propreté de la copie

Intitulé de l'épreuve		U40 LEGISLATION ET GESTION PROFESSIONNELLES		60 202	
Type	Durée	Coefficient	N° de page/total		
CORRIGE	2h30	4	6/9		

GESTION

30 points

Question 1

8.5 points

1.1 Le pharmacien décide de respecter les indications figurant sur les boîtes de bande ADHEBAN ®

1.1.1 Calculer le taux de marque appliqué.

$$P.V.H.T. : 4,88 \div 1,196 = 4,08 \text{ €}$$

$$\text{Taux de marque} : (4,08 - 2,17) \div 4,08 \times 100 = \boxed{46,82 \%}$$

3pt

$$\text{Base de remboursement sécurité sociale} : 3,88 \text{ €}$$

1.1.2 Calculer le montant pris en charge par le régime général de la Sécurité Sociale.

$$\text{Sécurité Sociale} = 2.52 \text{ €}$$

1pt

1.1.3 Calculer le montant pris en charge par une mutuelle complémentaire à 100 %

boîte de bande ADHEBAN

$$\text{Mutuelle} = 1.36 \text{ €}$$

1 pt

1.1.4 Préciser la conséquence pour la client

$$\text{Client} = 1.00 \text{ €}$$

1 pt

1.2 Le pharmacien décide que ses clients, assurés sociaux et mutualistes, n'auront rien à payer sur les bandes ADHEBAN ®

1.2.1 indiquer s'il a le droit de modifier le prix public et justifier votre réponse

Oui car le prix de vente des articles à 19,6 % est libre.

0.5 pt

1.2.2 Calculer le nouveau taux de marque appliqué

$$P.V.T.T.C. = \text{base de remb.} : 3,88 \text{ €}$$

$$P.V.H.T. : 3,88 \div 1,196 = 3,24 \text{ €}$$

$$\text{Nouveau taux de marque} : (3,24 - 2,17) \div 3,24 \times 100 = \boxed{33,03 \%}$$

2pt

Question 2

1 point

En vous reportant à l'annexe 3, document 2, calculer le 7^{ème} chiffre manquant du code A.C.L par le système « MODULUS 11 ».

	6	0	1	1	1	0
x	2	3	4	5	6	7
=	12	0	4	5	6	0

$$12+0+4+5+6+0 = 27$$

$$27 : 11 = 2 \text{ reste } 5$$

dernier chiffre = 5

Question 3

5,5 points

3.1 Compléter la facture fournie.

Désignation	quantité	P.U.H.T.	Montant total H.T.(€)	Montant de la T.V.A. (€)	Montant total T.T.C (€)
ADHEBAN ® Bande cohésive 7 cmx3 m Couleur chair	36	2.17	78.12	15.31	93.43

1.5 pt

Intitulé de l'épreuve		U40 LEGISLATION ET GESTION PROFESSIONNELLES		60 202	
Type	Durée	Coefficient	N° de page/total		
CORRIGE	2h30	4	7/9		

3.2 Indiquer la date limite de paiement
facture à payer avant le 31 mai 2006 1 pt

3.3 Sachant que le pharmacien a bénéficié d'une remise de 15/12 lors de l'achat des bandes ADHEBAN®, calculer la quantité effectivement livrée.
36 x 15 : 12 = 45 boîtes 1 pt

3.4 Calculer le P.A.H.T unitaire net.
P.A.H.T. unitaire net : 78,12 ÷ 45 = 1,74 € 1pt

3.5 Traduire les sigles SNC, SARL, RCS figurant sur la facture.
SNC : Société nom collectif 0.5pt
SARL : Société à responsabilité limitée 0.5pt
RCS : Registre du commerce et des sociétés 0.5pt

Question 4 **7,5 points**

4.1 Indiquer la signification du sigle TVA
TVA : taxe sur la valeur ajoutée 1pt

4.2 Citer les 3 taux de T.V.A. utilisés en pharmacie et donner, pour chaque taux, une catégorie ou famille de produits.
- 2.1 % : médicaments remboursables, médicaments non remboursables agréés aux collectivités préparations magistrales et officinales, matières premières remb. 1,5pt

- 5,5 % : médicaments non remboursables et conseils, plantes et phytothérapie, diététique, préparation non remboursables 1,5pt

19.6 % : parapharmacie et dermo cosmétologie, vétérinaire, accessoires 1,5pt

4.3 Sachant que toutes les bandes ADHEBAN® livrées seront vendues au P.V.T.T.C. de 4.00 €, calculer le montant de la T.V.A. que la pharmacie DUMAL doit reverser à l'Etat.
PVHT : 4,00 ÷ 1,196 = 3,34 €
Montant H.T. des ventes : 3,34 x 45 = 150,30 €
TVA collectée : 150,30 x 19,6 % = 29,46 € 2pt
ou
TVA collectée : (4,00 x 19,6 ÷ 119,6) x 45 = 29,50 € (réponse obligatoire)
TVA déductible : 15,31 €
Montant à reverser à l'état : 29,46 – 15,31 = 14,15 € ou 29,50 – 15,31 = 14,19 €

Question 5 **7 points**

5.1 Calculer le coefficient de rotation du stock
stock initial = 20 boîtes
total des achats = 36 + 36 = 72 boîtes
total des ventes = 15 + 30 + 10 + 15 = 70 boîtes 3pt
stock final = 20 + 72 – 70 = 22 boîtes (6X0,5)
stock moyen = 20 + 22 ÷ 2 = 21 boîtes
coefficient de rotation : 70 ÷ 21 = 3,33

5.2 Apprécier ce coefficient et justifier votre réponse.
Ce coefficient traduit une mauvaise rotation car une bonne se situe entre 6 et 8 2pt

Intitulé de l'épreuve		U40 LEGISLATION ET GESTION PROFESSIONNELLES		60 202
Type	Durée	Coefficient	N° de page/total	
CORRIGE	2h30	4	8/9	

5.3 Indiquer 2 moyens pour améliorer cette rotation.

- **réduire le stock**

- **stimuler les ventes (ex : promos)**

(toute autre réponse cohérente sera acceptée)

2pt

(Arrondir tous les résultats à 2 chiffres après la virgule).

0.5 point

SOIN ET RIGUEUR DANS LA REDACTION :

On tiendra compte des critères suivants :

- lisibilité de l'écriture
- qualité de la syntaxe et de l'orthographe
- propreté de la copie

Intitulé de l'épreuve		U40 LEGISLATION ET GESTION PROFESSIONNELLES		60 202
Type	Durée	Coefficient	N° de page/total	
CORRIGE	2h30	4	9/9	